

TRESO PROGRESSIF 3 ans

Améliorez votre performance sur vos placements à moyen terme

Le TRESO PROGRESSIF 3 ans est compte à terme à taux Progressif semestriel qui permet d'associer rentabilité et souplesse.

► Un compte à terme performant

Une rémunération attractive qui augmente pendant toute la durée de l'épargne

- Vous bénéficiez d'une rémunération qui progresse par palier régulier tous les 6 mois pendant toute la durée du placement.
- Les intérêts peuvent être versés chaque semestre ou capitalisés.

► Un taux et un capital garantis

Un placement qui associe garantie en capital et garantie de taux

- Vous connaissez à la souscription la rémunération de votre placement. Cette rémunération est garantie pendant toute la durée du placement et en cas de baisse des taux la rentabilité de votre placement est assurée.

Cotation en décembre 2010 (cotation susceptible d'évoluer au jour le jour)

Taux actuariel moyen : 2,75 %	
Semestre 1	1,30 %
Semestre 2	1,80 %
Semestre 3	2,40 %
Semestre 4	3,00 %
Semestre 5	3,50 %
Semestre 6	4,40 %

► Une gestion souple en fonction de vos besoins

Un placement toujours disponible

- En cas de besoin de trésorerie, votre capital est disponible, sans frais ni pénalité, à chaque échéance semestrielle.
- En cas de retrait en dehors de ces échéances et au-delà du 1^{er} mois* de chaque semestre, les intérêts seront calculés en fonction de la période courue sur la base du taux de la période précédente.

**Conformément à la réglementation en vigueur en cas de remboursement anticipé le premier mois de chaque période, aucun intérêt ne sera servi sur les sommes retirées.*

► Fiscalité

- Organismes sans but lucratif : les intérêts perçus sont passibles de l'IS, au taux réduit de 24 %, voire de 10 % pour les Caisses de retraite et de prévoyance.
- Personnes morales : les intérêts perçus s'ajoutent au résultat imposable et sont soumis au taux normal de l'IS.



Remarques importantes :

Les éléments financiers de l'opération contenus dans ce document sont donnés à titre d'information seulement et ne constituent en aucun cas un service de conseil en investissement ou une recommandation de conclure l'opération. Ces prix ne constituent également pas un acte de démarchage, une offre, publicité, invitation ou encore incitation à l'achat ou à la vente de titres quelconques ou autres instruments financiers. Ces éléments financiers sont susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis selon les conditions et les fluctuations du marché au moment où les transactions seront réalisées : ils ne permettent pas au client de conclure cette opération avec la banque ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera soit par ordre téléphonique ou par ordre écrit (email ou courrier) transmis par le client, et aux conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre. Les ordres passés par téléphone donneront systématiquement lieu à enregistrement par la banque. En cas de contestation portant sur un ou plusieurs paramètres financiers de l'opération, un tel enregistrement téléphonique fera foi. L'attention du lecteur est particulièrement attirée sur le fait que cette opération portant sur un ou plusieurs instruments financiers présente des risques importants et nécessite une expérience et une compréhension suffisante de cette opération et des risques qui s'y attachent. A cet effet, il relève de la responsabilité du client de prendre connaissance des fiches produits que la Banque lui a envoyées dans le but de lui rappeler les risques liés au produit auquel il s'intéresse. Il est recommandé à toute personne non avertie des caractéristiques et des risques attachés à cette opération de ne pas l'acquiescer avant d'avoir pleinement pris la mesure de ces mécanismes.

A cet effet, le client doit procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, financiers, comptables, réglementaires ou prudentiels de chaque opération et de vérifier l'adéquation, l'opportunité et la pertinence d'une telle opération au regard de sa situation particulière, après consultation éventuelle de ses conseils habituels en la matière. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que le délai de rétractation de l'article L. 341-16 du code monétaire et financier ne s'applique pas pour cette opération. Les informations contenues dans le présent document sont de nature confidentielle. Tout ou partie de ce document ne peut être reproduit d'une quelconque manière ou redistribué sans l'autorisation écrite préalable de la Banque. Si ce document vous est parvenu par erreur, merci de le renvoyer à l'expéditeur ou de le détruire.